

## **LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LANSLEBOURG**

### **UN OUTIL POUR VOTRE SECURITE EN CAS D'EVENEMENT MAJEUR**

#### **Pourquoi et qu'est-ce qu'un Plan Communal de Sauvegarde ?**

Du fait que la commune de Lanslebourg est soumise à un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles, une loi récente lui impose de planifier ses actions en cas d'événement majeur, via un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Un PCS est conçu pour les élus comme un outil d'aide à la décision dans la prévention et la gestion des événements majeurs (événements naturels ou technologiques) au niveau communal. Il anticipe les mesures de sauvegarde des personnes, de l'apparition d'un phénomène jusqu'au retour à la normale.

#### **Comment ce Plan Communal de Sauvegarde est-il élaboré ?**

Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), le Syndicat du Pays de Maurienne a embauché une chargée de mission PCS qui accompagne les communes de Maurienne qui le souhaitent dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde et dans leurs démarches d'information préventive.

Avec l'aide de cette personne, un groupe de travail composé d'élus et d'administrés de Lanslebourg est en train d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM) de la commune.

#### **Qui est recensé dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde ?**

Pour réaliser le Plan Communal de Sauvegarde de Lanslebourg, la Mairie doit procéder à plusieurs recensements.

- elle a déjà recensé les moyens des entreprises qui se trouvent sur le territoire communal,
- elle liste actuellement les personnes qui peuvent fournir une aide médicale (médecins, infirmières, pharmaciens, etc.),
- il lui est aussi nécessaire de recenser les populations fragiles pour leur venir prioritairement en aide : les personnes à mobilité réduite, les personnes à Haut Risque Vital (appareil respiratoire, dialyse, etc.) et les personnes sensibles en cas de canicule,
- pour l'aider à remplir ses missions de sauvegarde (surveillance, alerte, accueil, hébergement d'urgence), la mairie de Lanslebourg devra aussi constituer une liste de bénévoles.

Si vous souhaitez figurer sur une de ces listes de recensements, venez le signaler en mairie.

#### **Que va-t-il se passer maintenant ?**

L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de Lanslebourg sera bientôt achevée. Vous recevrez dans quelques mois la plaquette DICRIM de Lanslebourg qui vous informera sur les risques qui peuvent toucher la commune, sur les bons réflexes à avoir et sur les moyens qui peuvent être employés pour vous alerter. Une réunion publique d'information préventive sera alors organisée.

**Pour plus d'informations** sur le PCS de Lanslebourg, contactez la mairie de Lanslebourg ou consultez la page Internet PCS du Syndicat du Pays de Maurienne :

<http://www.maurienne.fr/montagne-plans-communaux-sauvegarde.asp>